

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 137 (1992)  
**Heft:** 2

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dans l'arène et de s'exprimer publiquement ? Une telle mesure désespère le citoyen, qui accepte d'être soldat de milice et de défendre si nécessaire sa patrie, va se sentir désespéré. Elle fait penser à une équipe de football qui, au cours d'un match capital, se verrait condamnée à ne pas franchir la ligne médiane !

Dans les années 1930, Rudolf Minger et ses officiers généraux ont participé à d'innombrables «Landsgemeinde patriotiques» pour expliquer au peuple les dangers présents et futurs...

## Les maladresses des convaincus

Une campagne doit être coordonnée par des états-majors formés par des citoyens qui travaillent bénévolement. La Société suisse des officiers a assumé ce rôle en 1989, avant le vote sur la suppression de l'armée. Encore fallait-il travailler judicieusement, et ne pas donner aux sections romandes et tessinoises l'impression que les responsables les avaient oubliées. Il a fallu attendre bien longtemps pour recevoir des documents conçus

par des Suisses alémaniques, pensés en allemand et plus ou moins bien traduits en français. A tel point que plusieurs sociétés d'officiers se sont sérieusement demandé si elles allaient payer la contribution exceptionnelle exigée par le Comité central.

Dans la campagne concernant l'initiative «Quarante places d'armes, ça suffit !», il ne faudrait pas qu'il y ait trois manières de faire les choses: la manière adéquate, la manière erronée et la manière militaire.

**RMS**

GRANDS VINS SUISSES ET ÉTRANGERS



PROPRIÉTAIRES DE DOMAINES RÉPUTÉS BOUTEILLES DE HAUT PRESTIGE

**OBRIST S.A.**

Avenue Reller 26 – 1800 VEVEY – Tél. 021/921 12 62